



FICHE DE CHOIX

Elémentaires : CP

Période 2 :

du mercredi 21 novembre 2018
au mercredi 30 janvier 2019 inclus

A remettre au service scolaire ou à l'intervenant
au plus tard pour le mercredi 07 novembre 2018

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole fréquentée : Classe :

Nom de l'enseignant :

CHOIX DES ACTIVITES - PERIODE 2

Mon enfant participera aux mercredis matins sans cartable le mercredi de 9h à 12h (accueil échelonné possible de 8h30 à 9h00) :

oui non

Si oui :

Merci de numéroter par ordre de préférence les ateliers ci-après :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Brico'nature | <input type="checkbox"/> Pâte à sel / Jeux collectifs |
| <input type="checkbox"/> Jeux de ballons / Mosaïque 1 | <input type="checkbox"/> Sensi'nature / Brico-récup 1 |
| <input type="checkbox"/> Jeux d'opposition / Brico-perles | |

Je l'autorise à rentrer seul à la maison le mercredi à 12 h : oui non

(merci de cocher les cases correspondantes)

RESTAURATION - PERIODE 2

Mon enfant sera inscrit à la restauration le mercredi midi :

tous les mercredis

les mercredis au planning :

- | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 21 novembre | <input type="checkbox"/> 28 novembre | <input type="checkbox"/> 05 décembre | <input type="checkbox"/> 12 décembre | <input type="checkbox"/> 19 décembre |
| <input type="checkbox"/> 09 janvier | <input type="checkbox"/> 16 janvier | <input type="checkbox"/> 23 janvier | <input type="checkbox"/> 30 janvier | |

occasionnellement :

Pensez à inscrire votre enfant au plus tard 48 h avant la prise du repas par mail à scol.enfance@faverges.fr ou par téléphone au 04 50 32 57 67. Présentation du ticket repas le jour du repas pris, nom et prénom inscrits au dos du ticket « repas occasionnel »

Si mon enfant mange à la cantine, je l'autorise à rentrer seul à la maison le mercredi à 13h :

oui non

(merci de cocher les cases correspondantes)

Il est rappelé que l'inscription à une activité vaut pour la période dans sa totalité, soit du mercredi 21 novembre 2018 au mercredi 30 janvier 2019 inclus.

L'enfant participant aux mercredis matins sans cartable devra être en possession d'une assurance pour les activités extra-scolaires.

Signature
de l'enfant

Signatures des
représentants